



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du Bureau territorial du 14 septembre 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2021-09-14_2440

Convention de subvention avec l'EPA ORSA pour
l'étude de marché visant à définir les activités
utilisatrices des infrastructures multimodales sur
le site du CIN Triage à Villeneuve-Saint-Georges

L'an deux mille vingt et un, le 14 septembre à 13h les membres du Bureau de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis dans les locaux de l'EPT à Orly, sis 11 avenue Henri Farman, en séance mixte présentielle/visioconférence en application de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 et, prorogé jusqu'au 30 septembre 2021 par la loi n°2021-689 du 31 mai 2021, dans sa version modifiée par la loi du 05 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire. La séance est ouverte par son Président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 08 septembre 2021 et le quorum est réduit à un tiers des membres présents.

Nom	Prénom	Fonction	Présent	Représenté par
LEPRÊTRE	Michel	Président	Présent	
DAUMIN	Stéphanie	1 ^{ère} vice-présidente	Présente	
VIELHESCAZE	Camille	2 ^{ème} vice-présidente	Visio	
DELL'AGNOLA	Richard	3 ^{ème} Vice-président	Visio	
DEFREMONT	Jean-Marc	4 ^{ème} vice-président	Présent	
BENSARSA REDA	Lamia	5 ^{ème} vice-présidente	Présente	
BEN CHEIKH	Imène	6 ^{ème} vice-président	Visio	
DECROUY	Clément	7 ^{ème} vice-président	Visio	
MARCHAND	Romain	8 ^{ème} vice-président	Visio	
VALA	Cécilia	9 ^{ème} vice-présidente	Visio	
GONZALES	Elise	10 ^{ème} vice-présidente	-	
GROUSSEAU	Jean-Jacques	11 ^{ème} vice-président	Présent	
VILAIN	Jean-Marie	12 ^{ème} vice-président	Visio	
LABROUSSE	Sophie	13 ^{ème} vice-présidente	Représentée	C. Vielhescaze
GRILLON	Eric	14 ^{ème} vice-président	Visio	
LAURENT	Jean-Luc	15 ^{ème} vice-président	Visio	
MARCILLAUD	Bruno	16 ^{ème} vice-président	Visio	
LALLIER	Nathalie	17 ^{ème} vice-présidente	Visio	
YAVUZ	Métin	18 ^{ème} vice-président	-	
DUFOUR	Jean-Marc	19 ^{ème} vice-président	Visio	
LAFON	Gilles	20 ^{ème} vice-président	Visio	
AGGOUNE	Fatah	1 ^{er} Conseiller délégué	Présent	
GAUDIN	Philippe	2 ^{ème} Conseiller délégué	Présent	
ID ELOUALI	Ali	3 ^{ème} Conseiller délégué	-	
BELL-LLOCH	Pierre	4 ^{ème} Conseiller délégué	Présent	

Nombre de Conseillers en exercice composant le Bureau territorial			25
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2434 à 2447	21	1	22

Exposé des motifs

Le Territoire du Grand-Orly Seine Bièvre accueille des sites économiques et logistiques majeurs à l'échelle nationale voire internationale (MIN de Rungis, aéroport d'Orly, plateforme Sogaris... Triage de Villeneuve-Saint-Georges, chantier combiné de Valenton...) et de grandes infrastructures de transport routières qui desservent pour partie la métropole parisienne.

La logistique et le transport de marchandises représentent un enjeu fort et aux multiples facettes pour notre territoire. Le premier de ces enjeux étant la gestion des flux de marchandises qui le traversent ou le desservent ainsi que leurs impacts en termes d'environnement, de congestion routière et d'intégration urbaine

Il est proposé d'accompagner la réorientation d'une partie des grands flux logistiques vers le fer et le fleuve afin d'en limiter l'impact environnemental et de favoriser leur acceptabilité sociale, profitant des opportunités offertes par la connexion des sites logistiques aux infrastructures ferroviaires et de la présence de la Seine

Le territoire Grand Orly Seine Bièvre va prochainement lancer une étude pour définir son schéma logistique territorial où le développement de l'intermodalité est un enjeu fort.

De nombreux projets sont en cours et **le redéveloppement du site du Triage de Villeneuve-Saint-Georges au travers le Contrat d'intérêt national (CIN) sur le quartier du Triage a été signé le 31 janvier 2018, est un projet phare avec une ambition forte de développer une nouvelle offre d'immobilier productive et une plateforme intermodale sur ce site.** Ce CIN réunit d'une part, les signataires que sont l'État et les collectivités locales (Villes de Choisy-le-Roi, Valenton et de Villeneuve-Saint-Georges, EPT Grand-Orly Seine Bièvre, Département du Val-de-Marne) et, d'autre part, les partenaires que sont l'EPA-ORSA, SNCF Réseau, SNCF Mobilités, la MGP et la Région Ile de France ainsi que l'ANRU.

Parmi les différentes études menées, l'étude de développement économique et urbain, dénommée « schéma de développement et d'aménagement du site du Triage » a permis d'envisager l'évolution du site dans une logique d'ensemble et a abouti à un préprojet de transformation du Triage allant dans le sens d'une plus forte intégration urbaine, et d'une revalorisation de la vocation industrielle et logistique du site en en faisant un « hub » productif multimodal, démonstrateur de la logistique durable en Ile-de-France, et maillon d'un réseau des plateformes logistiques multimodales quasi mitoyennes qui s'étendent du MIN de Rungis au port de Bonneuil-sur-Marne et qui forment un pôle logistique extrêmement structurant à l'échelle de la métropole francilienne et stratégique, au regard de sa situation singulière au sein de la zone urbaine dense.

Sa position et sa fonction dans l'armature logistique nationale et francilienne (voire européenne) permettent de rejoindre les plus grands sites et infrastructures ferroviaires logistiques de l'axe Seine, et en font l'un des sites franciliens présentant un grand potentiel de développement d'activités liées au fer. La proximité du Port Bergeron (Haropa) permet aussi de voir les possibilités d'intermodalité fluviale notamment au travers le souhait de pouvoir pérenniser à terme le convoyeur installé par la SNCF (pour l'évacuation des déblais de chantiers du projet Villeneuve Demain au nord du site ferroviaire) pour plusieurs années (2025/2026).

Toutefois, ce projet qui fédère les partenaires du CIN, est conditionné notamment par la réalisation d'une voie de desserte du site à requalifier du Triage, aujourd'hui très enclavé, dont le coût est estimé à plus de 55 millions d'euros, afin de garantir une connexion routière performante.

Dans la continuité des études déjà menées et suite à divers ateliers avec des acteurs économiques, il apparaît nécessaire d'approfondir, avec une étude de marché, les pistes programmatiques et surtout le potentiel en matière de logistique inter ou multimodale fleuve / fer / route d'approvisionnement du territoire GOSB et de l'Ile-de-France et sur les activités connexes et notamment industrielles pouvant être développées.

Cette étude devra objectiver le potentiel de rayonnement métropolitain du projet économique de requalification et, de là, mobiliser les acteurs (institutionnels et opérateurs économiques) afin de les convaincre de l'intérêt à financer la voie de desserte du site, préalable indispensable à sa requalification.

L'EPA ORSA, en tant qu'opérateur chargé de créer les conditions d'émergence de grands projets via son ingénierie stratégique et opérationnelle, est chargé d'initier et de mener l'étude. Pour l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, pilote du développement économique du territoire, il est proposé de contribuer financièrement à cette étude de marché.

Le montant du devis pour cette étude est de 36 400 euros HT. Il est proposé que l'EPT Grand Orly Seine bièvre verse une subvention de 18 200 euros à l'EPA ORSA pour contribuer à hauteur de 50% à cette étude pour détecter le potentiel des activités utilisatrices des infrastructures multimodales sur le site du CIN Triage à Villeneuve-Saint-Georges.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération n° 2018-02-13-914 du 13 février 2018 relative à la compétence développement économique de l'EPT ;

Vu la délibération n°2020-07-15_1867 du conseil territorial portant délégations de pouvoir du conseil territorial au bureau ;

Vu le Contrat d'Intérêt National Triage signé le 31 janvier 2018 visant à favoriser l'émergence de projets générateurs d'investissements et d'emplois sur le site du Triage, et accompagner sa mutation urbaine ;

Vu la convention de partenariat avec l'EPA ORSA ;

Considérant l'étude pour le schéma de développement et d'aménagement du site copiloter par l'EPA ORSA et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en groupement de commande et les pistes programmatiques en matière de développement économique pour le site.

Considérant que lors des ateliers avec les acteurs et partenaires réalisés en 2021 a été confirmé l'intérêt de réaliser une étude complémentaire afin d'approfondir le potentiel d'activité

Entendu le rapport de M. Bruno Marcillaud,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le bureau territorial délibère, et, à l'unanimité,

1. Approuve le projet de convention de versement d'une subvention à l'Epa Orsa pour une étude de marché pour définir les activités utilisatrices des infrastructures multimodales sur le site du CIN Triage à Villeneuve-Saint-Georges, annexé à la présente.
2. Autorise le président ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent.
3. Décide l'octroi d'une subvention d'un montant de 18 200 € à l'EPA ORSA pour l'année 2021.
4. Dit que les crédits sont inscrits au BP 2021
5. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 22

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 17 septembre 2021 ayant été publiée le 17 septembre 2021



A Vitry-sur-Seine, le 17 septembre 2021
Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

Convention de subvention

Etude de marché pour développer des activités utilisatrices des infrastructures multimodales sur le site du CIN Triage à Villeneuve-Saint-Georges

Entre

L'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, dont le siège social est situé dans le bâtiment Askia, 11 avenue Henri-Farman à Orly et dont le numéro SIRET est 20005801400016 représenté par son Président, Monsieur Michel LEPRETRE,
ci-après dénommé « l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre »

et

L'établissement public d'aménagement Orly Rungis – Seine Amont, établissement public à caractère industriel et commercial dont le siège social est situé 2 avenue Jean-Jaurès, 94600 Choisy-le-Roi, et dont le numéro SIRET est 499 084 283 00013,
représenté par Monsieur Stéphane DE FAÏ, Directeur général par intérim,
ci-après dénommé « l'EPA ORSA »

Préambule

Situé dans la vallée alluviale de la Seine, à cheval sur les communes de Villeneuve-Saint-Georges, Choisy-le-Roi, Valenton et Créteil, au sein de l'Opération d'intérêt national Orly-Rungis Seine Amont, le site ferroviaire du Triage a longtemps été le plus important triage de France. Aujourd'hui pourtant, l'activité ferroviaire, tout en restant structurante, est en mutation. Alors que l'activité de triage des trains de marchandises a fermé en 2006, les activités de maintenance et de travaux se développent.

Ces mutations entraînent un redéploiement des activités ferroviaires sur le site, et, en libérant certains fonciers, ouvrent la possibilité d'y installer de nouvelles activités ou de nouvelles fonctions urbaines et de redéfinir l'insertion du site ferroviaire au sein du tissu urbain environnant.

Le contexte opérationnel est cependant particulièrement complexe, car fortement contraint : proximité d'infrastructures ferroviaires fonctionnelles, fonctionnement en enclave au sein du tissu urbain, accessibilités routière, piétonne et en transports commun mal aisées malgré la proximité de réseaux structurants, exposition aux risques d'inondation, aux nuisances sonores, proximité de lignes électriques à haute tension. Cette dureté opérationnelle implique de nombreuses coordinations d'acteurs et de nombreux surcoûts par rapport à une opération de renouvellement urbain, elle-même déjà coûteuse.

A cette fin, un Contrat d'intérêt national (CIN) sur le quartier du Triage a été signé le 31 janvier 2018. Il réunit d'une part, les signataires que sont l'État et les collectivités locales (Villes de Choisy-le-Roi, Valenton et de Villeneuve-Saint-Georges, EPT Grand-Orly Seine Bièvre, Département du Val-de-Marne) et, d'autre part, les partenaires que sont l'EPA-ORSA, SNCF Réseau, SNCF Mobilités ainsi que l'ANRU. Le CIN a pour but d'accélérer la mise en œuvre d'un projet de requalification, intégrant une composante économique importante autour des activités ferroviaires et une composante résidentielle.

Une première phase d'études portant sur l'opportunité et la faisabilité d'une requalification du site est sur le point de s'achever. Parmi les différentes études menées, l'étude de développement économique et urbain, dénommée « schéma de développement et d'aménagement du site du Triage » a permis d'envisager l'évolution du site dans une logique d'ensemble et a abouti à un pré-projet de transformation du Triage, allant dans le sens d'une plus forte intégration urbaine et d'une revalorisation de la vocation industrielle et logistique du site en en faisant un « hub » productif multimodal, démonstrateur de la logistique durable en Ile-de-France », et un maillon d'un réseau des plateformes logistiques multimodales quasi mitoyennes qui s'étendent du MIN de Rungis au port de Bonneuil-sur-Marne et qui forment un pôle logistique extrêmement structurant à l'échelle de la métropole francilienne et stratégique, au regard de sa situation singulière au sein de la zone urbaine dense.

Sa position et sa fonction dans l'armature logistique nationale et francilienne (voire européenne) permettent de rejoindre les plus grands sites et infrastructures ferroviaires logistiques de l'axe Seine, et en font l'un des sites franciliens présentant un grand potentiel de développement d'activités liées au fer. La proximité du port de Villeneuve Bergeron (Haropa) permet aussi de voir les possibilités d'intermodalité fluviale notamment au travers le souhait de pouvoir pérenniser à terme le convoyeur installé par la SNCF (pour l'évacuation des déblais de chantiers du projet Villeneuve Demain au nord du site ferroviaire) pour plusieurs années (2025/2026).

Toutefois, ce projet qui fédère les partenaires du CIN, est conditionné notamment par la réalisation d'une voie de desserte du site à requalifier du Triage, aujourd'hui très enclavé, dont le coût est estimé à plus de 55 millions d'euros, afin de garantir une connexion routière performante.

Dans la continuité des études déjà menées et à la suite de divers ateliers avec des acteurs économiques, il apparaît nécessaire d'approfondir, avec une étude de marché, les pistes programmatiques et surtout le potentiel en matière de logistique inter ou multimodale fleuve / fer / route d'approvisionnement du territoire d'ORSA et de l'Ile-de-France et sur les activités connexes et notamment industrielles pouvant être développées. Cette étude permettra ainsi d'objectiver le potentiel de rayonnement métropolitain du projet économique de requalification et, de là, mobiliser les acteurs (institutionnels et opérateurs économiques) afin de les convaincre de l'intérêt à financer la voie de desserte du site, préalable indispensable à sa requalification.

L'EPA ORSA, en tant qu'opérateur chargé de créer les conditions d'émergence de grands projets via son ingénierie stratégique et opérationnelle, est chargé d'initier et de mener l'étude. L'EPT Grand Orly Seine Bièvre, pilote du développement économique du territoire, contribue financièrement à ce projet d'intérêt général.

Article 1er - Objet de la convention

L'objet de la présente convention est de préciser les modalités de participation financière de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre à l'occasion de l'étude de marché pour développer des activités utilisatrices des infrastructures multimodales sur le site du CIN Triage à Villeneuve-Saint-Georges, portée par l'EPA ORSA.

Article 2 – Engagements des parties à la convention

Les deux établissements s'engagent à respecter les engagements définis ci-après.

2.1 – Engagement de l'EPA ORSA

L'EPA ORSA s'engage à organiser les réunions et les instances de gouvernance nécessaires à l'avancement de la mission, et produira les comptes-rendus des séances.

Il prendra avis et conseil auprès de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre pour mener à bien sa mission. Les résultats de l'étude et les documents en résultant seront communiqués par l'EPA ORSA à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

Il sera l'interlocuteur privilégié des prestataires retenus et des acteurs extérieurs contribuant à la mission.

2.2 – Engagement de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et du Conseil départemental du Val-de-Marne

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre contribuera financièrement à hauteur du montant défini ci-après.

Article 3 - Montants de la subvention

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre subventionne la mission à hauteur de **18 200 euros**

Article 4 – Modalités de versement

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre s'engage à verser la totalité de sa participation à l'EPA ORSA avant la fin de la durée de la convention, le 31/12/2021.

La subvention sera versée sur le compte de l'EPA ORSA, ouvert au nom de l'Etablissement Public d'Aménagement, sur présentation d'un Relevé d'Identité Bancaire.

Article 5 – Modalités de contrôle d'exécution

Au terme de la convention, l'EPA ORSA justifiera de l'utilisation des fonds à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre par la transmission d'un tableau récapitulatif des dépenses réglées, signé par l'agent comptable de l'Etablissement Public.

Article 6 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de la date de la signature de la dernière des parties et ce jusqu'au 31/12/2021.

Article 7 – Modification de la convention

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Article 8 : Résiliation

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre peut prononcer la résiliation de la présente convention pour faute de l'EPA ORSA en cas de manquement à tout ou partie de ses obligations contractuelles et notamment en cas de :

- Modification des actions subventionnées sans l'accord du partenaire ;
- Non-respect des obligations résultant de la présente convention.

Préalablement à la décision de résiliation, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre met l'EPA ORSA en demeure de remédier au manquement constaté dans un délai de 30 jours.

Si cette mise en demeure reste infructueuse, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre peut prononcer la résiliation à l'expiration du délai fixé.

Article 9 - Contentieux

Les parties s'engagent à rechercher un règlement amiable à tout différend résultant de l'interprétation, de l'exécution, de la validité et des conséquences de la présente convention.

Les litiges survenant du fait de la présente convention, qui n'auront pu recevoir de solution amiable, seraient portés devant le Tribunal compétent. En cas de litige, la juridiction compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site : www.telerecours.fr

Fait en 2 exemplaires, le (à supprimer si signature électronique)

à Choisy-le-Roi

Pour l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly
Seine Bièvre

Pour l'établissement public d'aménagement
Orly Rungis – Seine Amont

Monsieur Michel LEPRETRE

Monsieur Stéphan DE FAÏ

Président

Directeur général par intérim